



MAIRIE D'EFFIAT

PROCES-VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 21 Mars 2026 à 10 heures

✓ Date de la convocation :	16/03/2026
✓ Conseillers en exercice :	15
✓ Conseillers présents :	13
✓ Procuration :	2
✓ Publication de la liste des délibérations :	23/03/2026
✓ Quorum	13/8

L'an deux mil vingt-six et le Vingt-et-Un Mars à dix heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Effiat, se sont réunis, dans le lieu habituel de leurs séances, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L.2121-10 et 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Marc CARRIAS, Maire.

Etaient présents : M. Marc CARRIAS, Maire, M. Olivier MANTEAU, Mme Irène PATURET, Mme Fabienne GASTON, Mme Sylvie MONTAGNON, Mme Gaëlle CHALARD, Mme Aude DEGRAND, M. Frédérick MARTIN, Mme Christelle PERRONNET, M. Raphaël MARTINEZ, M. Julien JAMME, M. François LAFAURE et M. Nicolas SERVIERE, Conseillères Municipales et Conseillers Municipaux.

Excusés : Mme Marie-Anne VACHER (Pouvoir à Mme Gaëlle CHALARD), M. Jérémie BIGAY (Pouvoir à M. François LAFAURE)

Secrétaire de séance : Mme Christelle PERRONNET.

ORDRE DU JOUR

- 1 Désignation du Secrétaire de Séance,
- 2 Election du Maire,
- 3 Détermination du Nombre d'Adjoints,
- 4 Election des Adjoints,
- 5 Délégation du Conseil Municipal au Maire,
- 6 Lecture de la Charte de l'Elu Local.

1 ELECTION DU MAIRE : Délibération 2026-13 :

Après un seul tour de scrutin, Monsieur Marc CARRIAS a été élu Maire et immédiatement installé.

2 DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS : Délibération n° 2026-14 :

A l'unanimité, l'assemblée décide de nommer 3 Adjointes au Maire pour le mandat.

3 ELECTION DES ADJOINTS : Délibération 2026-15 :

Après un seul tour de scrutin, la liste de Madame Christelle PERRONNET a obtenu la majorité absolue.

Ont été proclamés adjoints : Madame Christelle PERRONNET, Monsieur Olivier MANTEAU, Madame Fabienne GASTON et immédiatement installés.

4 DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE : délibération 2026-16 :

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte les délégations en faveur de Monsieur le Maire pour la durée du mandat.

5 LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL :

Monsieur le Maire donne lecture de la Charte des Elus Locaux et remet un exemplaire à chaque Conseiller Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.